

Formations bureautiques

Mis à jour le 15 Juillet 2019



© Fotolia

Le demandeur d'emploi qui souhaite acquérir, développer ou renforcer ses compétences relatives aux outils bureautiques peut bénéficier d'un dispositif régional spécifique.

Objectifs

Le dispositif régional « Formation bureautiques » vise le maintien ou le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi par l'acquisition, le développement, ou le renforcement de compétences sur les outils bureautiques.

L'objectif est l'obtention par les bénéficiaires d'une certification (Passeport de compétences informatique Européen et B2I). Ces certifications sont éligibles au Compte personnel de formation (CPF).

Bénéficiaires

Le dispositif régional « Formation bureautiques » est ouvert à l'ensemble des demandeurs d'emploi franciliens sans distinction d'âge, de sexe ou de statut.

Les publics prioritaires sont :

- les personnes en situation de handicap demandeurs d'emploi ;
- les mères ou pères de famille ayant interrompu leur activité professionnelle pour élever leurs enfants et désirant la reprendre ;
- les bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA) ;
- les salariés de l'Activité par l'insertion économique (IAE) ;
- les personnes placées sous main de justice ;
- les bénéficiaires du dispositif régional d'accompagnement à la validation des acquis (VAE) ;
- les personnes habitant dans les quartiers considérés comme prioritaires au titre de la politique de la ville.

Modalités d'inscription

L'orientation vers ce dispositif est effectuée par différentes structures de l'information et de l'orientation des demandeurs d'emploi : Pôle emploi, Missions locales, Cap emploi, PLIE (Plan local pour l'insertion et l'emploi), Conseils départementaux en charge de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, Structures d'insertion par l'activité économique (IAE), Centres de conseil VAE, Services pénitentiaires d'insertion et de probation, Maisons de l'emploi, etc.

Contenu du dispositif

Le dispositif régional « Formation bureautiques » regroupe des actions de formations modulaires et individualisées.

Cinq modules sont proposés :

- environnement informatique, messagerie et internet (Phase 1 « découverte » ; Phase 2 « Appui à la recherche d'emploi / démarches administratives ») ;
- traitement de texte (niveaux débutant, intermédiaire et avancé) ;
- tableur (niveaux débutant, intermédiaire et avancé) ;

- système de gestion de base de données (niveaux débutant et intermédiaire/avancé) ;
- présentation assistée par ordinateur (PAO) .

Durée du dispositif

Au regard du positionnement individuel effectué avec le stagiaire, le parcours de formation peut varier de 7 à 85 heures.

Les parcours peuvent se dérouler à temps partiel ou complet.

Rémunération et accompagnement social

Dès l'entrée dans le dispositif « Compétences de base professionnelles », le bénéficiaire acquiert le statut de stagiaire de la formation professionnelle. À ce titre, il bénéficie d'une protection sociale.

Le stagiaire ne bénéficie d'aucune rémunération de la part du Conseil régional d'Ile-de-France pendant la formation.

Financement

Conseil régional d'Ile-de-France

Bon à savoir

Pour les stagiaires intéressés par le titre d'Assistant de comptabilité et d'administration de l'Union Professionnelle (Asca), ce dispositif offre également la possibilité de valider les UC suivantes :

- UL 11 : Logiciel texteur
- UL 21 : Logiciel tableur

Tags : [Conseil régional d'Ile-de-France](#) ^[1] | [plan 500 000](#) ^[2] | [bureautique](#) ^[3] | [formation](#) ^[4]

En savoir plus

- [Conseil régional d'Ile-de-France : fiche programme Formations bureautiques](#) ^[5]